

EXTRAIT DU REGISTRE
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 12 Novembre 2018

L'an deux mille dix-huit et le douze novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr André VOLLE.

Date de convocation : 05 novembre 2018.

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 10
Votants : 13*

Résultat du vote : Pour : 13 Contre : 00 Abstention : 00

Présents : M. VOLLE – Mme CROZIER – Mme BEUGNET – M. HILAIRE – M. GAUTHIER – M. CORNET – M. BOUNIARD - Mme PIQUEMAL – Mme PEREZ - Mme GRENIER.

**Excusés : Mme LEBRAT a donné procuration à Mme CROZIER.
M. JOLLIVET a donné procuration à M. GAUTHIER.
M. EUVRARD a donné procuration à M. BOUNIARD.**

Absents : M. RIFFARD – Mme RAMUS.

Mme GRENIER a été élue secrétaire.

Objet : Approbation du rapport de la CLECT de la Communauté de Communes ARC.

Monsieur le Maire rappelle que la CLECT a été instituée par délibération de l'EPCI n°D2017-34 en date du 16 février 2017.

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code général des Impôts, cette instance est en charge de l'analyse des charges transférées entre l'EPCI et ses communes membres, et propose leur évaluation financière en vue notamment du calcul des attributions de compensation.

.../...

VU la réunion de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées en date du 10 septembre 2018 et l'approbation à l'unanimité du rapport d'évaluation des charges à transférer au titre de l'année 2018 de la commune de Cruas dans le cadre de l'élargissement de la compétence Jeunesse ainsi que des communes d'Alba La Romaine, Aubignas, Le Teil, Saint-Thomé et Valvignères dans le cadre de la prise de compétence Gestion des Milieux aquatiques et Prévention des Inondations au 1^{er} janvier 2018;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le rapport d'évaluation 2018 de la CLECT ci-annexé,
- **PREND ACTE** que le calcul des attributions de compensation découlera de ce rapport,
- **DONNE POUVOIR** au Maire pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE, le 12 novembre 2018.

POUR COPIE CONFORME,
Alba La Romaine, le 13 novembre 2018
LE MAIRE,
André VOLLE.

REÇU A
LA PRÉFECTURE LE

14 NOV. 2018

